

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 4

SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES- SÉISME AU MAROC

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 4
SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES- SÉISME AU MAROC

Rapporteur : Samir EL BAKKALI

Le séisme de magnitude 6,8 survenu dans la nuit du 9 septembre dernier au Maroc, dont l'épicentre s'est situé dans le haut Atlas, est à l'origine d'une crise humanitaire majeure qui a provoqué des milliers de victimes et blessés et a laissé une large population dans une situation d'urgence. Cette catastrophe a suscité un élan de solidarité internationale.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères appelle les collectivités territoriales à soutenir le Maroc et prévoit d'activer le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, plus précisément par la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger. Le FACECO permet en effet d'appuyer des actions de solidarité qui seront déployées en accord avec les autorités marocaines au bénéfice des populations touchées par le séisme. D'ores et déjà, plusieurs collectivités territoriales se sont rapprochées du MEAE pour un montant d'aide de près de 2 millions d'euros.

Ce fonds a pour vocation première de venir en aide aux personnes victimes de crises humanitaires à travers le monde et de pourvoir à leurs besoins. C'est le seul outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités territoriales françaises de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence. Ce fonds dont la gestion est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence garantit une intervention en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises. Il assure que les moyens mobilisés seront utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise et permet de veiller à la traçabilité des fonds versés.

La Ville de Clermont-Ferrand entend soutenir cet élan international en proposant, par le biais de la Direction des Relations Européennes et Internationales (DREI), une aide financière exceptionnelle de 10 000 euros, qui sera versée à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement de 10 000 euros au « FACECO- aide à la population du Maroc »
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

